

# «L'État doit financer l'accès des jeunes aux vacances»

Propos recueillis par Jérôme Bouin (lefigaro.fr)  
23/07/2008 | Mise à jour : 15:24 | Commentaires **131**

**INTERVIEW - Le député socialiste Régis Juanico souhaite mettre en place un dispositif destiné à financer des séjours organisés pour les 3 millions de jeunes qui ne partent pas en vacances chaque année. Cible prioritaire : les enfants des classes moyennes.**

## **Combien d'enfants français ne partent jamais en vacances ?**

Selon l'étude de l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des jeunes (OVLEJ), environ trois millions d'enfants ne partent pas en vacances chaque année, durant l'été. Parmi ceux-ci, deux millions des 5-19 ans ne partent même pas un week-end, et un million partent moins de quatre nuits consécutives, ce qui ne constitue donc pas des vacances (4 jours consécutifs et 4 nuits à l'extérieur du domicile selon la définition de l'INSEE, ndlr). Pour réduire ce chiffre, il faut une aide ciblée sur ces 3 millions d'enfants.

## **Quelle forme prendra cette aide ?**

Elle sera comparable à l'allocation de rentrée scolaire (ARS), d'un montant minimum de 200 euros et modulée en fonction des ressources. Contrairement à l'ARS, l'argent devra être uniquement affecté au financement des centres de vacances ou de loisirs accueillant le jeune pour un séjour d'une durée minimum d'une ou deux semaines, loin de chez lui. Dans un second temps, on pourra réfléchir à étendre ce dispositif à d'autres modes de vacances, par exemple en compagnie des parents.

## **N'existe-t-il pas déjà des dispositifs similaires à celui que vous souhaitez mettre en place ?**

Il existe des dispositifs d'aide ponctuelle pour le départ en vacances via les collectivités locales (certains conseils généraux, certaines communes), la Caisse d'allocation familiale sous conditions de ressources ou les comités d'entreprises, l'agence nationale du chèque-vacances. Le problème, c'est que ces aides touchent soit les enfants les plus défavorisés, soit les plus favorisés. Les enfants de classe moyenne échappent complètement à ces dispositifs.

## **La création de cette aide n'a donc pas comme objectif de supplanter l'action d'autres organismes ?**

Non. Cette aide sera complémentaire. Au lieu de laisser les associations caritatives financer, via des dons, le fait de faire partir des jeunes - ce qui est bien - il faut que l'État prenne ses responsabilités et assure ce droit

**Sur quels crédits comptez-vous puiser pour financer cette aide ?**

Le financement se fait par une taxe additionnelle aux droits sur les tabacs et alcool pour un montant compris entre 600 et 800 millions d'euros par an. Ce financement n'est pas figé et est amené à évoluer en fonction d'un redéploiement des aides existantes. C'est à peu près ce qu'ont coûté les exonérations des droits de succession du paquet fiscal voté l'an dernier et nettement moins que ce que coûte le dispositif pour financer les heures supplémentaires. On est dans un ordre de grandeur raisonnable et sur un objectif social majeur.

**Quel est désormais le calendrier ?**

La proposition de loi a été déposée, après avoir été acceptée en réunion de groupe par le Parti socialiste. Il faut maintenant retravailler avec les acteurs concernés. Ensuite nous profiterons d'une niche parlementaire, d'ici six à huit mois, pour en discuter. On s'attaque à un problème qui est une injustice et une inégalité majeures dans notre pays.



**LE FIGARO · fr**